

Prévention des risques chimiques N2 ou RC2

Références réglementaires du Code du travail :

4412-38 et R. 4412-39

<p>Public concerné, nombre,</p>	<p>Toute personne qui utilise, qui vend, qui travaille dans un lieu où les produits chimiques sont omniprésents.</p>
<p>Prérequis, modalités et délai d'accès</p>	<p>Pour cette formation, il faut comprendre, lire, écrire le français correctement. Il faut obligatoirement la prévention des risques chimiques N1 ou une formation équivalente (un test sera fait). Cette formation est accessible aux personnes handicapées mais les métiers exposés aux produits chimiques ne le sont pas forcément. La personne en situation de handicap doit simplement le signaler à la signature du bon de commande de la formation.</p>
<p>Présentation générale</p>	<p>La loi rend obligatoires les formations de prévention des risques chimiques dans le but d'éviter les risques d'accidents et/ou de maladies professionnelles dus à l'exposition aux substances chimiques.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Cette formation permet d'informer et de responsabiliser les personnels d'encadrement des entreprises sur les risques chimiques, mais aussi de pouvoir aborder le cadre réglementaire d'une manière accessible et informer sur les responsabilités civiles et pénales.</p>
<p>Contenu de la formation</p>	<p style="text-align: center;">Programme détaillé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction • Un rappel sur les produits chimiques ; • Comprendre la portée des dernières exigences légales en matière de risques chimiques ; • Éviter la mise en cause de vos responsabilités : les obligations issues du décret CMR étendues aux agents chimiques dangereux ; • REACH : quels impacts du règlement européen sur votre démarche risques chimiques et CMR, ; • Les sites classés ; • Évaluer les risques des produits chimiques dangereux au poste de travail ; • Le DUER : les risques chimiques, • Les expositions par voies cutanée ou respiratoire ; • Définir et déployer vos actions de prévention à partir de votre évaluation des risques ; • Déterminer des moyens de protection collectifs et individuels adéquats pour les utilisateurs ; • Quelques cas concrets ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et former tout le personnel aux risques chimiques ; • Les zones ATEX et les appareils obligatoires ; • Les différentes habilitations et permis de travail ; <p>Évaluation avec un test écrit et une évaluation tout au long de la formation</p>
Modalités pédagogiques	<p>Moyens pédagogiques : Un support de cours contenant les différentes slides, une fiche de données de sécurité, les différents pictogrammes, des fiches d'évaluation des risques chimiques. La formation se fait sous forme d'un diaporama projeté avec un vidéoprojecteur ; Pour que la formation ne soit pas qu'une suite de diapos, j'utilise la méthode interactive permettant aux différents stagiaires d'intervenir. Les stagiaires possèdent mon email et peuvent me contacter en cas de besoins de réponses à leurs différentes questions. Les formations se font en présentielle.</p>
Compétences / Capacités professionnelles visées	<p>Cette formation donne une habilitation de prévention sur les risques chimiques après test et visa de la direction.</p> <p>Ces compétences et/ capacités professionnelles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Techniques : être capable de discerner le risque chimique sur le site. • Relationnelles : être capable de discuter avec les clients et de gérer le stress des clients. • Organisationnelles : avoir une méthodologie stricte pour éviter l'accident : EPI conforme et en bon état. • Informatiques : être capable de chercher des informations sur les produits, remplir un plan de prévention, des fiches d'évaluation des risques chimiques.
Durée	La durée de la formation est de 14 heures (2 jours).
Lieu(x)	Les formations se font en intra-entreprises.
Coût par participant	2600 € par jour pour un groupe de 8 personnes au maximum en intra-entreprise 850 € par jour par personne en inter-entreprise
Responsable de l'action, Contact	Michel schmitt, directeur et formateur d'EFARC, Tél : 06 84 56 89 69
Formateur	Le formateur possède un doctorat de chimie.



Suivi de l'action	Les stagiaires reçoivent une attestation de formation puis habilitation par la direction. Un émargement est fait par demi-journée de formation.
Évaluation de l'action	La délivrance de l'attestation de réussite et d'une carte valable 3 ans se fait après réussite d'un test de connaissance et une évaluation sur la durée de la formation (comportement professionnel, adéquat, implication). Cette évaluation est expliquée aux stagiaires. Une moyenne de 15/20 est obligatoire. Dans tous les cas une attestation de formation est faite.
Passerelles et débouchés possibles	Vous pourrez travailler au sein d'entreprise qui utilise des produits chimiques ou qui intervient sur des sites.
Validité	L'habilitation est valable 3 ans.

